

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 15h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 26/05/2023

Etaient présents : Mme GOT ; Mme De ROFFIGNAC ; Mme MONSEIGNE ; M. CAVALEIRO ; M. BOTTON ; M. JUSTINIEN ; Mme QUENTIN ; M. ESCOTS ; Mme HAMMERER ; M. COTIER, Mme MARIE-REINE SCIARD.

Absents représentés : M. PENAUD, pouvoir à Mme de ROFFIGNAC, Mme FERREIRA, pouvoir à Mme GOT

Etaient excusés : M. PROU ; Mme HERAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Isabelle PREVOST, Région Nouvelle Aquitaine, Mr CAPPE, CdC Haute-Saintonge, Mr MAINDRON, CdC Haute Saintonge, Ophélie ROY SMIDDEST

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2023-03-31

CHOIX DU PRESTATAIRE DE L'ÉTUDE SUR LES PLAISANCIERS ACCÉDANT AU SITE DE CORDOUAN

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la commande publique et l'ordonnance n° 2015-899, le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au Patrimoine Mondial n°1625 « Le phare de Cordouan » ;

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan et les fiches action 4.2.2 à 4.3.1 du plan de gestion relatives à la maîtrise des flux touristiques ;

Pour répondre aux objectifs du plan de gestion, le SMIDDEST souhaite lancer une étude sur la fréquentation du site de Cordouan par des plaisanciers, visant à avoir une estimation du nombre d'embarcations s'arrêtant sur le site, connaître le profil des plaisanciers, et évaluer leur niveau de connaissance vis-à-vis de l'environnement naturel, des conditions d'accès, et des risques liés à la navigation. Le montant de la prestation est inférieur au seuil des marchés publics ce qui a permis une procédure adaptée dispensée de mesures formelles de publicité et de mise en concurrence. La proposition du bureau d'étude GeDen, datée du 15 mai 2023, respecte le cahier des charges et reste dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Il est décidé, à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article 1. D'attribuer le marché de l'« Etude sur les plaisanciers accédant au site de Cordouan » au bureau d'étude GeDen pour un montant de 14 823,00 € TTC.

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la réalisation de ce marché.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 15 juin 2023.

La Présidente,



Pascale GOT

La secrétaire de séance,



Célia MONSEIGNE